

5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent :

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

155-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

156-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 26 novembre 2016

épargne courant	174 999.48
rachetable	0
épargne régulière	100 000.00
avantage entreprise	81 298.70
TOTAL :	356 298.18

CAISSE RECETTES AU 30 novembre 2016

TOTAL DES RECETTES	41 824.45
---------------------------	------------------

5 décembre 2016

157-16

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 65 411.95\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	50 610.36\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>14 801.59\$</u>
	65 411.95\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Des questions sont posées par M. Yahia Meddah.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

158-16

COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS, VERSER LE MONTANT NÉCESSAIRE POUR LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement de verser un montant maximum de 3000\$ pour le paiement des subventions de l'année 2016 pour les jeunes de 0 à 17 ans inclusivement.

159-16

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET BIBLIO MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que Pierre Laflamme soit nommé représentant du conseil municipal à la Bibliothèque Municipale et Biblio Montérégie.

5 décembre 2016

160-16

SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que Patrick Salvat, Jean Collard et Pier-Hugo Chagnon soient nommés représentants du conseil municipal au Service des Loisirs et à Loisir Sport Montérégie.

161-16

SERVICE INCENDIE ET ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que Roger Collard soit nommé représentant du conseil municipal au Service des Incendies et entente entraide mutuelle.

162-16

VOIRIE MUNICIPALE ET INSPECTEURS

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que Pierre Laflamme, Eric Laforge, et Jean Collard soient nommés représentants du conseil municipal à la voirie municipale et pour les inspecteurs.

163-16

RASSEMBLEMENT RUES PRINCIPALES

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu unanimement que Roger Collard soit nommé représentant du conseil municipal au Comité Rassemblement Rues principales.

164-16

NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que Pierre Laflamme soit nommé maire suppléant, troisième signataire des chèques en l'absence ou incapacité de Monsieur le maire ainsi que substitut à la Municipalité régionale de comté d'Acton.

5 décembre 2016

165-16

NOMMER UN SUBSTITUT

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que André Fafard maire soit nommé substitut à tous les postes.

166-16

SERVICE AUX CITOYENS POUR L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS 2017

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal maintient le service annuel gratuit, d'entretien et de remplissage de deux extincteurs par numéro civique.

Le remplacement des pièces ne sera pas refacturé aux citoyens. Les tests hydrostatiques sont aux frais des citoyens et ils sont nécessaires une fois tous les cinq ans.

167-16

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h 00 :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 4 juillet
- aucune réunion au mois d'août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 13 novembre (élections municipales)
- 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

5 décembre 2016

168-16

ACHAT CONJOINT DES BACS ROULANTS POUR 2017

0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
		240 LITRES	360 LITRES
360 LITRES	240 LITRES		
10	8		8

- de déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

- de conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 750 rue des Loisirs;

- d'autoriser le maire et le directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

169-16

COÛTS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET D'ACHAT POUR L'ANNÉE 2017 AVEC LA CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE POUR LES SERVICES DE LOGICIELS DE COMPTABILITÉ

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des coûts de soutien technique de base avec CIB pour nos postes d'ordinateur pour notre système de comptabilité durant l'année 2017.

170-16

SECONDE DEMANDE DU CLUB ASAN POUR UNE TRAVERSE DE ROUTE MUNICIPALE

Lecture de la demande du Club de Motoneige ASAN inc. en date du 2 décembre demandant que la municipalité installe la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a une traverse sur le chemin Ste-Hélène à 0.7 km à l'ouest du rang Brodeur.

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le coordonnateur des travaux publics à voir à ce que l'installation de la signalisation nécessaire soit faite.

171-16

PROPOSITION PUBLICITAIRE DE RADIO ACTON 103,7 FM

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Radio-Acton, 103,7 FM d'un plan publicitaire tel que décrit dans leur proposition pour un montant de 1000\$ par an plus taxes pour l'année 2017.

5 décembre 2016

172-16

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

173-16

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR UN SYSTÈME DE BAVARD

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière à signer un contrat de service d'une période d'un an avec la compagnie « Les Équipements industriels Champion » pour un service d'un bavard sur un camion d'entretien des chemins d'hiver.

Les modalités sont les suivantes : 42\$ pour les 7 mois d'hiver et 20\$ pour les mois d'été.

5 décembre 2016

174-16

DEMANDE DE SOUMISSION POUR COUCHE D'USURE
POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions pour les travaux d'asphalte dans le rang d'Upton et le 12^{ième} rang nord tel que décrit dans le plan d'intervention en infrastructures routières locales.

175-16

DEMANDE DE SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGE POUR
2017

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour l'année 2017.

176-16

DEMANDE DE SOUMISSION POUR TRAITEMENT DE
FISSURES 2017

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions pour les travaux de traitement de fissures pour l'année 2017.

177-16

ENGAGEMENT D'UN AVOCAT DE LA FIRME THERRIEN
COUTURE POUR L'ANALYSE DE LA DÉCISION DE LA
CPTAQ

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage un avocat de la firme Therrien, Couture pour prendre connaissance de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans notre demande pour un nouveau développement.

La possibilité de présenter une demande au Tribunal administratif du Québec sera analysée. Il sera également demandé à la firme Therrien, Couture un estimé pour la représentation de ce dossier au TAQ.

5 décembre 2016

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier 409074 ;
- décision de la CPTAQ dans le dossier 413654 ;
- avis de convocation de la CPTAQ dans le dossier 408385 ;
- courriel de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ayant pour objet l'annulation de la tournée du président de l'UMQ ;
- lettre de la SADC région d'Acton ayant pour objet le Grand Frisson SADC – Cocktail des Fêtes ;
- lettre de la CPTAQ ayant pour objet la suspension de traitement des demandes à portée collective (art.59 LPTAA) ;
- extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016 de la municipalité de Wickham concernant les travaux de pavage sur le chemin du 12^e rang ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Alain Jobin succède à Guy Bond à la présidence » ;
- courriel du Ministère des Transports ayant pour objet les panneaux de signalisation à déneiger selon l'article 10.4 au CCDG ;
- courriel du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ayant pour objet l'indexation des redevances 2017 ;
- rapport sur la situation financière 2016 de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;
- calendrier de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains des séances du comité exécutif et du conseil d'administration pour 2017 ;
- invitation de Place aux jeunes Acton à leur cocktail de bienvenue du Séjour exploratoire Place aux jeunes Acton ;
- courriel de la ville d'Acton Vale concernant le rapport des constats d'infractions ;
- avis public concernant l'adoption du budget 2017 ;
- information concernant le parc nature de la région d'Acton, pont piétonnier et une passerelle d'accès au dessus de la rivière Duncan à Upton ;
- document de la Direction générale des finances municipales concernant des changements en matière de reddition de comptes financière des organismes municipaux ;
- courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet les carrières et sablières et les droits à percevoir ;
- communiqué concernant la Guignolée ;
- offre de service d'Akifer, génie conseil/hydrogéologie/environnement, spécialiste en réhabilitation de sites contaminés et en protection des eaux ;
- documents concernant la semaine pour un Québec sans tabac ;
- lettre du Ministère des Transports Québec ayant pour objet l'autorisation de commencer les travaux de déneigement et déglacage ;
- programme d'aide aux entreprises 360⁰ de Desjardins Assurances ;

- lettre de la Sécurité publique Québec concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour 2017 ;
- mise à jour des coordonnées de la municipalité avec la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ;
- procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre de l'année 2016 de la MRC d'Acton ;
- procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre de l'année 2016 de la MRC d'Acton ;
- offre du Club de Golf d'Acton Vale pour les réservations du temps des Fêtes.

RAPPORTS

Pier-Hugo Chagnon: la C.D.R.N. entreprend une démarche de réflexion pour revoir leur plan d'action.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Des citoyens adressent une demande afin qu'une attention soit portée sur l'application du règlement sur les installations des piscines.

VARIA

178-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 45.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière